Image not found or type unknown

Tutelle d'un parent - succession

Par **Sophie**, le **23/07/2012** à **15:56**

Bonjour,
J'ai 2 soeurs dont l'une vient de voir confier légalement par un juge la tutelle de notre père atteint de la maladie d'alzheimer.
En charge de notre père à son domicile pendant plusieurs années, celui-ci était déjà sous curatelle d'une association. La maladie est à son stade final et le placement dans un EPHAD s'impose. La retraite de notre père devrait couvrir les frais, cependant en ce qui concerne son épargne, si ma soeur dilapide ses biens et qu'un revenu complémentaire s'avère nécessaire, la part à verser de chacun sera au proratat de nos revenus. Mes 2 soeurs n'étant pas ou presque pas solvable, je devrai assumer seul ce complément.
Ma question est la suivante : D'autres moyens s'offrent-ils à moi que de se voir saisir une partie de son salaire ?
Je vous remercie pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés